

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 9 NOVEMBRE 2010

Titulaires présents : Mrs KERJEAN, LACROIX, POT, MONTALESCOT, DUROCHER, ROUYER, MARTIAL, MIRAULT, BARBOT, MIGNON, PEREZ, BARBE, TROUSSICOT, BAUDIFFIER, BOURDON, Mmes LABUSSIÈRE, ROCHARD, BLANCHET, FORGERON, CHIRON.

Suppléants présents : Mrs GARDAIS, SARLANGE, CHAMBAUD, NIVELLE, MONTAUBAN, CATTEAU, CAPLOT, PHILIPPOTEAU Mmes SIMONET, GAUTHIER, DUBOURG.

Le précédent compte-rendu est validé.

Monsieur le Président étant retenu pour le début du Conseil, M.MIRAULT, Vice-Président présente les premiers points de discussion

1 – THD (Très Haut Débit) : validation du projet de déploiement de la fibre optique

M.MIRAULT, en charge du dossier pour CBC depuis le début du projet, rappelle l'objet de la décision à prendre : desservir directement les zones économiques et administratives avec le THD et permettre l'augmentation en débit du territoire entier, en s'accrochant au réseau Solstice de la COMAGA, qui est un réseau public avec une DSP (délégation de Service Public). Chaque opérateur privé qui le souhaitera pourra ensuite se servir de ce réseau et desservir les usagers qui se seront abonnés.

La proposition de délibération, qui est remise sur table aux délégués, a été mise au point par le SDEG et le comité de pilotage. Elle est plus précise que les premiers éléments contenus dans le déroulement du conseil de ce jour.

En écho aux propos de M.MIRAULT, M.PEREZ tient à apporter une précision par rapport à ce qui est écrit dans le déroulement: il ne s'agit pas de desservir les sous répartiteurs de France Télécom (ce qui privilégierait un opérateur parmi les autres) mais bien de proposer un maillage aussi fin, en installant de nouvelles armoires, à côté de celle de France Télécom, et ouvertes à tous les opérateurs. M.MIRAULT rappelle que le projet est fait pour ouvrir à la concurrence la desserte du territoire mais une réflexion sur la mutualisation de certains équipements, notamment avec France Télécom, est toutefois possible.

Le financement de projet est tel qu'annoncé au précédent Conseil: CBC devrait faire une avance de trésorerie pour ce projet pendant les 9 premières années où l'équilibre est atteint. Les péages versés par les opérateurs permettront d'en faire une opération blanche pour les collectivités.

Côté subventions, 4,7 Millions d'Euro ont déjà été obtenus pour le financement. M.MIRAULT précise que d'autres subventions pourraient être obtenues ultérieurement. De même, le projet de nouvelles taxes qui devraient être mises en place par le gouvernement et affectées à ce genre de projet, permettrait éventuellement de diminuer les 12 178 067 € aujourd'hui nécessaires pour financer l'ensemble du projet pour les 4 collectivités.

Pour M.MIRAULT, l'objet de la délibération est plus politique que financier, et doit permettre de lever des fonds autour de ce projet. Si toutefois les accompagnements ne sont pas à la hauteur de nos espérances, la réalisation peut être ralentie et le calendrier prolongé. La simulation financière proposée est cependant plutôt pessimiste, et l'accompagnement final devrait être supérieur.

Les clés de répartition du financement sont les mêmes que celles du SCOT, **CBC participant à hauteur de 32,65% dans le financement du projet.**

L'implication du SDEG (Syndicat Départemental d'Electrification et de Gaz) dans ce projet permet d'avoir une assise départementale, nécessaire pour obtenir les subventions demandées. Mais c'est bien le comité *ad hoc*, composé des élus des collectivités participantes, qui va décider des orientations que devra prendre le SDEG sur ce projet.

M.MIRAULT précise que le SDEG ne sera qu'un maître d'œuvre, au service du comité de pilotage des collectivités. Un bureau d'études technique spécialisé va également accompagner le comité et le SDEG sur ce projet, assurant la veille technique et le montage des dossiers de subventions.

En somme, le SDEG fera les emprunts pour le projet, réalisera les travaux et récupéra les recettes issues du réseau. Le delta entre tous ces mouvements financiers fera l'objet de la règle de péréquation précitée.

Mme FORGERON pense qu'il n'est pas souhaitable que le SDEG gère l'ensemble du budget du THD (fonctionnement et recettes), et fait allusion aux problèmes de gestion passés. Elle s'interroge également sur la durée de la convention et les modalités pour éventuellement en sortir. M. MIRAULT répond que la règle générale s'applique, comme pour toute convention.

Mme FORGERON pense que la délibération proposée n'est pas assez précise quant aux clés de répartition, notamment pour les recettes. Elle demande qu'un article supplémentaire soit rajouté pour indiquer explicitement que les recettes feront l'objet de la même clé de répartition que les dépenses.

M.MONTAUBAN ajoute qu'il serait plus prudent d'écrire également dans la délibération que ce projet fera l'objet d'un budget annexe.

M.KERJEAN souhaite que les montants estimés du projet, des subventions et des recettes n'apparaissent pas dans la délibération, car, selon lui, ça pourrait empêcher d'obtenir des subventions supplémentaires. L'envie de faire ce projet n'est pas remise en cause mais les collectivités ne doivent pas s'engager dès à présent sur les reliquats à payer, sans connaître les montants exacts de l'opération.

De même, M.PEREZ considère ne pas avoir en sa possession tous les « éléments financiers » dont il est question dans la délibération et propose que l'on parle plutôt « d'étude financière ».

Mme FORGERON demande à ce qu'il y ait des appels d'offres spécifiques au projet, afin que le démarrage des travaux ne se fasse pas avec les entreprises en contrat avec le SDEG.

A l'arrivée du Président dans la salle, M.MIRAULT résume les discussions précédentes, à savoir : délibération à prendre sur un schéma d'engagement politique pour lever des fonds supplémentaires ; le comité *ad hoc* représentera les collectivités et pilotera les actions du SDEG. 3 modifications seront apportées à la délibération proposée : remplacer « éléments financiers » par « étude financière », préciser que le projet sera géré par un budget annexe dédié, et que les dépenses et les excédents seront partagés selon la même clé de répartition.

M.PHLIPPOTEAU et M.BAUDIFFIER s'interrogent sur le mode de financement par CBC de ce projet, qui doit coûter environ 10€ / habitant / an.

Monsieur le Président répond que les 3 premières tranches du projet pourront être financées sans recours à la fiscalité ni à l'emprunt car 168 000 € de recettes ont été perçues par CBC en 2010.

Afin de relativiser l'importance financière du projet, M.MIRAULT rappelle que, ramener au territoire de CBC, c'est un montant de près de 4 Millions d'€ et non plus 12 Millions d'€, qu'il s'agit d'une avance de Trésorerie, sans argent à investir à fond perdu, car c'est un projet qui s'autofinance à terme. Plus de 20 000 € ont déjà été dépensés pour faire travailler un Bureau d'Etudes technique qualifié, qui est arrivé à ces résultats. Les chiffres de subventions annoncées sont des intentions d'accompagnement de la part des partenaires, ils pourront évoluer.

M.MIRAULT rappelle également que si le projet s'était limité à desservir les zones rentables sans prendre en compte les territoires ruraux mal desservis, il aurait été beaucoup moins lourd. Mais, guidé par la notion de solidarité sur l'ensemble du territoire, y compris les secteurs peu denses qui n'intéressent pas les opérateurs, le projet a été élargi et les dépenses et recettes mutualisées. Cette approche territoriale est d'ailleurs une condition indispensable pour l'obtention des subventions sollicitées.

Monsieur le Président rappelle qu'il s'agit d'autoriser le déploiement du THD, c'est-à-dire de faire passer un réseau de fibre optique à côté des armoires de France Télécom, pour permettre le dégroupage pour tous les opérateurs et permettre à ceux qui le souhaitent de s'abonner (entreprise, administration, particuliers). Cet engagement de déploiement se fait aux côtés des autres collectivités (CDC de Braconne-Charente, Vallée de l'Echelle et Mornac) et à partir des réseaux existants de la COMAGA, en fonction des données financières actuelles. En effet, il manque des recettes qui doivent être compensées par les collectivités mais le budget est volontairement pessimiste, et le péage des opérateurs est aussi à prendre en compte.

Les 3 autres collectivités concernées ayant déjà délibéré, Monsieur le Président met au vote la proposition de délibération avec les modifications apportées en cours de débat.

Le Conseil de communauté valide, avec 20 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre, la participation de CBC au déploiement du THD sur les territoires des Communauté de Communes de Braconne Charente, Vallée de l'Echelle, Charente Boëme Charraud et sur la commune de Mornac, selon les modalités inscrites dans la délibération ci-dessous

« MISE EN ŒUVRE DU DEPLOIEMENT DU TRES HAUT DEBIT

Monsieur le Président **expose** aux membres présents :

Que les communautés de communes Braconne et Charente, Charente-Boëme-Charraud, Vallée de l'Echelle et la commune de Mornac se sont engagées dans une réflexion globale en matière de TIC (Technologie de l'Information et de la Communication), tant sur les aspects liés aux services et usages que sur les réseaux et infrastructures de communications électroniques.

Que nous disposons aujourd'hui des études financières pour mettre en œuvre le déploiement de la fibre optique sur notre territoire à savoir :

Montant total des travaux en € TTC	20 178 373
TVA – SDEG 16	3 306 824
Montant total des travaux HT	16 871 549
Subvention FEADER	1 000 000
Subvention FEDER	2 502 036
Subvention Conseil Régional	1 191 446
Reste à financer	12 178 067

Que les 4 collectivités ont souhaité, par convention du 21 avril 2010, mettre en œuvre ce dossier et réaliser ces travaux sous maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre du SDEG 16.

Qu'il convient d'établir « une procédure » et de demander au SDEG 16 de bien vouloir l'accepter.

Qu'il est nécessaire également de mettre en place la Commission « Ad hoc » citée dans la convention précitée et par voie de conséquence de nommer les délégués titulaires et suppléants qui y siégeront.

Qu'il est rappelé, que conformément à l'article 4 de ladite convention, les missions du comité « ad hoc » de pilotage sont les suivantes :

1. « -faire des propositions politiques stratégiques de déploiement au Président du SDEG 16,
2. -étudier les demandes spécifiques formulées par les collectivités membres et qui pourraient apparaître
3. -établir les priorités des travaux à réaliser sur l'ensemble du territoire des 4 collectivités,
4. -faire des propositions au Président du SDEG16 sur le mode de délégation et sur le contrat »

Monsieur le Président propose de demander au SDEG 16 de lancer ce dossier (appel d'offres, DSP, assistance à maîtrise d'œuvre...) et lui soumettre la procédure suivante :

Considérant que le projet a été chiffré à 16 871 549 €HT et que les aides attribuées aujourd'hui s'élèvent à 4 693 482€, les 4 collectivités doivent s'engager sur le reliquat à savoir 12 178 067€.

Le SDEG 16, maître d'ouvrage des travaux, gèrera les dépenses et les recettes par un budget annexe dédié ;

Le SDEG 16 réalisera l'emprunt au fur et à mesure de l'état d'avancement des travaux ;

Dans le cadre de leurs compétences en matière de développement économique, les 3 communautés de communes souhaitent que les relations financières s'établissent directement entre le SDEG 16 et les communautés de communes Braconne et Charente, Charente-Boème-Charraud, Vallée de l'Echelle et la commune de Mornac ;

Chacune des 4 collectivités versera au SDEG 16 tous les ans une cotisation qui sera calculée en fonction des dépenses, des recettes et pondérée, entre les 4 collectivités, par la clé de répartition suivante :

Communauté de communes Braconne et Charente : 36,61 %
Communauté de communes Charente Boème Charraud : 32,65 %
Communauté de communes Vallée de l'Echelle : 16,86 %
Commune de Mornac : 14,89 %

Les recettes, même après équilibre total des opérations, seront versées aux 4 collectivités selon les mêmes clés de répartition, que ci-dessus.

- La clé de répartition sera fixée sur les bases de l'année N-1 et sera établie, conformément à la convention n°2009-003 du 24 mars 2009, selon les critères suivants : « Les critères de base ayant servi pour le calcul des participations au schéma de cohérence territoriale (SCOT) sont repris, soient 25% population, 50% Potentiel fiscal, 25% superficie. ».

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté, avec 20 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention :

- **Décide** de s'engager sur le lancement des travaux de déploiement du Très Haut Débit sur l'ensemble du territoire,
- **Approuve** les propositions de monsieur le Président,
- **Approuve** le plan de financement présenté,
- La commission Ad Hoc étant composée de :
 - . communauté de communes Braconne et Charente : 4 représentants, 1 suppléant
 - . communauté de communes Charente Boème Charraud : 3 représentants, 1 suppléant

- . communauté de communes de la Vallée de l'Echelle : 2 représentants, 1 suppléant
- . commune de Mornac : 1 représentant, 1 suppléant
- . SDEG 16 : 2 représentants, 2 suppléants.
- **Nomme** à ladite commission les délégués titulaires et suppléants suivants :
Titulaires : Messieurs MIRAULT Henri, PEREZ Dominique, BOURDON Claude
Suppléante : Madame FORGERON Cécile.
- **Donne pouvoir** à monsieur le Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2 - Proposition d'annulation de la délibération sur les abattements de Taxe d'Habitation

Monsieur le Président rappelle que, lors du Conseil de septembre, CBC a choisi de ne pas conserver les abattements du département et de se référer aux abattements des communes. Malgré l'annonce du Ministre, en octobre, qui permet aux collectivités de reprendre leur délibération, Monsieur le Président propose de ne pas modifier la décision prise lors du précédent conseil.

Mme FORGERON estime qu'à travers ce dispositif, l'Etat prend la mesure de l'impact de la réforme fiscale *a posteriori*. Pour ne pas que l'Etat pâtisse de cette réforme, et dans un contexte d'échéances électorales importantes, il met en place des compensations éphémères, uniquement la première année, en sachant qu'elles ne se poursuivront pas. Il est donc nécessaire de conserver des abattements initialement choisis.

Le Conseil de communauté accepte, à l'unanimité, de ne pas revenir sur la décision prise lors du précédent Conseil Communautaire relative aux abattements de la Taxe d'Habitation.

3 – Demande d'adhésion de Voulgézac

En présence de 3 élus de Voulgézac venus assister au Conseil, Monsieur le Président rappelle que Voulgézac a délibéré dans l'été pour intégrer CBC. D'ici juin 2013, où plus aucune collectivité ne sera isolée, il existe encore des possibilités de modifications des périmètres des Communautés.

Dans ce cadre, la Communauté du Blanzacais envisage une fusion avec les 3B, assez longue et complexe au niveau des compétences, de la fiscalité. Voulgézac, qui appartient au Blanzacais, ne souhaite pas intégrer les 3B mais CBC.

Monsieur le Président précise que ce n'est pas parce que CBC prendrait la décision d'intégration aujourd'hui que celle-ci s'appliquerait immédiatement. C'est la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) qui donnera son avis sur cette décision dans le cadre du schéma présenté par le Préfet.

Il est possible, à cause de la mise en œuvre de la réforme territoriale, que le Préfet prenne du temps pour réunir cette CDCI, mais la décision qui aura été prise par CBC sera une indication importante pour Voulgézac et les 3B.

A l'occasion d'un tour de table, M.BARBOT rappelle que Plassac-Rouffiac est en relation avec Voulgézac depuis longtemps par le biais du SIVOS. Pour sa commune, il est logique que Voulgézac rejoigne CBC.

Mme CHIRON compare la demande de Voulgézac avec les précédentes demandes de Jurignac et Etriac : ces communes avaient-elles vraiment des liens différents avec la Communauté ? Ont-elles redemandé à intégrer CBC ?

M.DUROCHER souligne qu'il est embêté par rapport à son conseil Municipal car il avait annoncé que Claix devait être la dernière commune à intégrer CBC durant ce mandat, or ça ne sera visiblement pas le cas.

M.KERJEAN se demande si accueillir une nouvelle commune qui a peu de moyens ne risque pas de grever le budget de la communauté ?

Mme FORGERON répond que les modalités financières de l'arrivée de Voulgézac seront étudiées par la CLECT.

Monsieur le Président précise qu'une réunion aura lieu très prochainement avec le Secrétaire Général de la Préfecture au sujet de l'arrivée de Voulgézac et invite les Vice Président à s'y joindre.

Le Conseil de communauté accepte, à l'unanimité, la demande d'intégration de la commune de Voulgézac à la Communauté de Communes Charente Boëme Charraud

3 – Décision Modificative N°3

Cette DM concerne le SPANC, notamment le fait que les contrôles de conception et de réalisation sont faits par une société extérieure, la Nantaise des Eaux, dans l'attente de l'arrivée du futur technicien assainissement en provenance de la Boixe.

Le Conseil de communauté valide, à l'unanimité, une DM de + 4 000 € sur le compte 6226 du budget du SPANC

4 – ZDE (Zone de Développement Eolien) : lancement d'une consultation pour la réalisation d'une ZDE, dans le cadre d'un groupement de commande.

Monsieur le Président rappelle le projet de faire une ZDE en coopération avec la Communauté de Communes de la Vallée de l'échelle, et non plus avec la Communauté de Communes d'Horte et Lavalette, qui n'a toujours pas délibéré en ce sens.

En effet, pour diminuer les coûts, les élus de cette communauté souhaitent que l'étude soit prise en charge par l'opérateur privé qui installera les éoliennes. Cependant ce dispositif ne sera pas accepté par la DREAL, qui valide les dossiers.

Aujourd'hui, une étude ZDE coûterait entre 25 000 € et 30 000 €.

Au niveau des recettes, Monsieur le Président informe les délégués d'une bonne nouvelle récente : les collectivités vont toucher l'IFER, la nouvelle taxe sur la production d'énergie, qui sera de 7000€ / mégaWatt / an. Il estime que ce dispositif pourrait rapporter, sur les lignes d'éoliennes envisagées sur notre territoire, entre 10 000 € et 12 000 € de taxe annuelle.

La réalisation d'une ZDE demande du temps, ne garantit pas que le potentiel éolien sera important et ne garantit pas non plus la présence d'opérateurs mais sans une telle étude, aucun projet ne peut voir le jour. Les pré études, déjà réalisées par les opérateurs, montrent un certain potentiel, avec une facilité de raccordement à une source électrique proche.

M.MIRAULT présente la carte du territoire concerné où figurent les 5 pylônes envisagés, dont 4 sur Mouthiers. Il précise qu'il est éventuellement possible de déplacer le pylône initialement prévu à Fouquebrune sur Voulgézac.

Le Conseil de communauté valide, à l'unanimité, le lancement d'une consultation de Bureaux d'Etudes spécialisés pour la réalisation d'une ZDE sur le territoire des communautés de Charente Boëme Charraud et Vallée de l'Echelle .

6 – Voirie : reconduction du marché avec COLAS

A l'occasion d'un tour de table sur les travaux de voirie, Mme CHIRON souligne que, sur Voeuil et Giget, la réception de travaux n'a pas été signée par la commune car celle-ci n'a

pas été prévenue au préalable par le maître d'œuvre. Trois-Palis et Claix expriment également des réserves sur le maître d'œuvre, confirmée par le Monsieur le Président, notamment dans le domaine administratif.

Monsieur le Président propose le renouvellement du marché de voirie pour 1 an avec l'entreprise COLAS, vu les satisfactions qu'elle apporte.

Mme FORGERON se demande si les dépenses de voirie concernant Claix ont été intégrées dans le montant maximum du marché. M.MIRAULT confirme que non seulement Claix a été intégré mais qu'il reste encore un delta disponible, qui permet d'accompagner les marchés communaux (conventions de mandat). En 2010, la consommation des crédits du programme voirie s'élèvent à 280 000 € HT pour la communauté et environ 100 000 € HT pour les communes.

S'il y a des besoins spécifiques ou supplémentaires à satisfaire en 2011, ils feront l'objet d'un autre marché.

M.DUROCHER informe les délégués qu'il a justement sur le territoire de sa commune un projet de création d'une nouvelle voie à étudier.

Le Conseil de communauté décide, à l'unanimité, de renouveler le marché avec la société COLAS pour un an, d'un montant minimum de 300 000 € HT et maximum de 500 000 € HT.

7 – Voirie : participation à un aménagement de sécurité à Plassac-Rouffiac

M.BARBOT précise le contexte de cette demande : suite à l'ouverture de la carrière Garandeau à Voulgézac, 2 voiries communales du village de chez Ribot reçoivent un important trafic supplémentaire. Le Conseil Général a fait une proposition de subvention de 50% du montant total sur 2 exercices, au titre des amendes de police. Mais la commune n'ayant plus la compétence voirie, les travaux reviennent à la communauté.

Le chiffrage (provisoire) fait par l'ADA de Montmoreau, mentionne une opération avoisinant les 100 000 €, car il ne s'agit pas d'un simple aménagement mais d'une création de voie nouvelle. Les acquisitions foncières nécessaires sont faites par la commune.

Mme FORGERON propose de faire faire une nouvelle estimation des travaux par COLAS, titulaire de notre marché.

Sur Mouthiers, où une opération similaire, mais de plus petite taille, a eu lieu récemment, le Conseil Général était maître d'ouvrage et demandait une participation.

Sur Plassac-Rouffiac, au vu de son courrier de réponse, le Conseil Général laisse la communauté être le maître d'ouvrage de l'opération.

M.MIRAULT s'interroge sur la façon dont cette opération, nécessaire, pourra s'inscrire dans le budget voirie de la communauté : quelle part CBC doit-elle prendre dans cette opération ? La participation est-elle à prendre sur l'enveloppe annuelle de Plassac-Rouffiac (qui ne pourra plus rien financer pendant plusieurs années) ? Faut-il ouvrir une ligne supplémentaire, sur combien d'exercice ?

Il s'agit par la décision d'aujourd'hui, de prendre rang auprès du CG16 pour retenir les subventions

Le Conseil de communauté s'engage, à l'unanimité, sur le principe de réalisation de ces travaux d'aménagements sécuritaires sur Plassac-Rouffiac, dont les modalités seront à déterminer avec Le Conseil Général et la commune.

8- Etude pour l'aménagement d'un espace public à vocation naturelle à Sireuil : lancement d'une consultation

Monsieur le Président informe les délégués qu'il a été sollicité par l'IME (Institut Médico Educatif) de Sireuil, dans le cadre de la création d'un projet de jardin conservatoire public,

en partenariat avec la commune de Sireuil. Ce jardin, d'une surface de 4 000 m², sera dédié aux fruits, légumes et fleurs autochtones et anciennes, voire rares, clôturés de haies, avec un arrosage de conception écologique.

M.ROUYER précise que ce jardin sera entretenu par les jeunes de l'IME, avec en relais les services techniques de la commune de Sireuil pendant les périodes de fermeture de l'IME.

Outre le fait qu'il pourra être un support pédagogique pour les élèves de l'IME et les écoles de la commune, ce jardin aura un intérêt touristique (proximité de la base nautique de Sireuil, proximité d'un sentier de randonnée) et pourra servir également de lieu d'échange de savoir intergénérationnel, en lien avec les manifestations de la communauté de communes.

Monsieur le Président a proposé à l'IME de financer l'étude de conception de ce projet à travers son contrat de Territoire avec la Région, pour un montant de 4 000€.

Monsieur le Président précise que, malheureusement, ce contrat Région risque de s'arrêter au 31 décembre 2010, alors qu'il a été signé en 2009. Une demande de prolongation de l'utilisation de l'enveloppe est en cours. Si CBC obtient gain de cause, cette opération d'aménagement pourra être financée sur notre contrat de territoire.

Le Conseil de communauté valide, à 21 voix pour et 1 abstention, le lancement d'une consultation pour une étude pour la conception d'un espace public à vocation naturelle à Sireuil

9 – IME de Sireuil : garantie d'emprunts

Monsieur le Président informe les délégués que l'association Pierre Rouge, qui administre l'IME de Sireuil et dont Mme MF MICHAUD est la Présidente, va construire de nouveaux locaux et sollicite CBC pour être partenaire du projet.

M.ROUYER précise que le projet de reconstruction de l'IME, sur un autre site, répond à des obligations de sécurité. Le montant total du projet s'élève à 7 507 300 €, financés par un emprunt à la Caisse des Dépôts et Consignation à hauteur de 5 100 000 €.

Pour obtenir cet emprunt, l'IME demande la garantie des collectivités partenaires.

Le CG16 garantit cet emprunt à hauteur de 2 550 000 €, soit 50% du total. La commune de Sireuil s'est engagée sur 25% de 1 275 000 €, et il est demandé à la Communauté de Communes de s'engager elle aussi sur les 25% restant, soit 1 275 000 €. L'emprunt a une durée de 25 ans.

60 enfants de toutes les communes aux alentours de Sireuil seront accueillis dans ce nouveau bâtiment, qui augmente sa capacité d'accueil, et dont une partie sera réservée à la formation professionnelle des jeunes adultes.

L'ARS (Agence Régionale de Santé), s'est engagée à financer tous les ans le remboursement des frais financiers de ces emprunts.

M.DUROCHER se demande s'il s'agit de la même démarche qu'aux Glamots. Monsieur le Président rappelle qu'effectivement, la Communauté avait délibéré favorablement pour participer à garantir les emprunts pour l'extension des Glamots à Rouillet Saint Estèphe mais, au final, le projet n'avait pas eu besoin de ces garanties.

Le Conseil de communauté accepte, à l'unanimité, de se porter caution sur 25% de l'emprunt, soit 1 275 000 €, qui sont gagés par les crédits de l'Etat.

10 – Zone des Rentes : acceptation du devis et de la convention du SDEG

M.MIRAULT précise qu'il a eu, depuis la rédaction du document sur le déroulement du Conseil, de nouvelles informations qui modifient les décisions à prendre. En effet, dans le

cadre d'une desserte de zone existante, le SDEG prend en charge 100% de la dépense, la convention proposée est donc caduque.

Lorsque CBC fera l'aménagement de la voie de desserte provisoire de la Zone des Rentes 2 (en empiérement, sans structure de chaussée), elle réalisera en même temps les tranchées pour l'enfouissement des réseaux. En résumé, le SDEG prendra à sa charge les réseaux et CBC la réalisation des tranchées. Il n'y a plus de délibération à prendre.

11 – Convention avec la Mission Locale.

La convention à signer avec la Mission Locale n'a pas été diffusée aux délégués car les services de CBC ne l'ont pas encore reçue. M.BARBE, délégué de CBC à la Mission Locale, a eu connaissance de cette convention et confirme que son contenu correspond bien aux propositions faites à CBC, au niveau des services attendus et de la tarification. Il propose d'autoriser le Président à signer cette convention 2010, bien qu'elle arrive un peu tardivement.

Le Conseil de communauté autorise, à l'unanimité, le Président à signer la convention 2010 avec la Mission Locale.

12 – Frais de déplacement « Salon des Maires »

Monsieur le Président informe les délégués qu'il se rend au prochain « Salon des Maires » à Paris et que le Conseil doit autoriser le remboursement de ses frais de déplacements, qui ont été prévus au BP 2010.

Le Conseil de communauté autorise, à l'unanimité, le remboursement des frais de déplacement du Président.

13 – Projet de territoire : validation du choix du bureau d'études.

Monsieur le Président rappelle que le bureau a reçu une délégation pour choisir le bureau d'études chargé de la réalisation du projet de Territoire de CBC. Cette décision doit désormais être validée par le Conseil Communautaire.

Sur 12 candidats potentiels, 4 ont été auditionnés le 29 septembre. C'est le Bureau d'Etudes KPMG, basé à Nantes, qui a été retenu car sa méthode semblait la plus efficace et la mieux adaptée à notre démarche. D'un montant de 24 700 € HT, leur prestation durera 5 mois et les principaux acteurs du territoire de la communauté seront sollicités pour participer à cette étude.

Le Conseil de communauté valide, à l'unanimité, le choix de KPMG pour la réalisation du projet de Territoire de CBC.

12 – Calitom : enquête publique pour le projet de Sainte-Sévère

Monsieur le Président précise qu'il avait prévu la diffusion d'un film sur le projet de Sainte Sévère. L'actualité dramatique de Calitom à Chateaubernard, qui a notamment entraîné son retard au Conseil de ce soir, ne lui a pas permis de le préparer.

Monsieur le Président clos la séance.